

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE

RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

P.5

01.

LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

P.7

- 1.1 Le contexte de la démarche passée pour mieux comprendre le présent
- 1.2 Un positionnement stratégique au sein du Delta Rhodanien
- 1.3 La gouvernance politique
- 1.4 Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

8
9
11
14

02.

LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

P.16

- 2.1 Des coopérations relancées dans le cadre de la loi Climat et Résilience :
Interscot, Conférences des SCOT et SRADDET
- 2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle Supra territoriale et auprès des partenaires
- 2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable dans le suivi d'études
et l'élaboration de documents de planification infra et supra territoriaux ...
- 2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux

17
19
20
21

03.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

P.23

- 3.1 Une nouvelle prescription de révision, en phase avec les enjeux actuels
de développement du territoire
- 3.2 Les premiers jalons de la réflexion

24
25



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2022 a marqué un tournant dans la démarche de révision du document SCOT.

Le début d'année entérinait l'abrogation de la procédure de révision en cours tenant compte de plusieurs paramètres importants ; en effet, l'arrivée de la loi Climat et Résilience avec le ZAN, le retour des avis PPA du précédent PADD mitigés et la nécessité d'approfondir certaines thématiques nouvelles ne nous permettaient plus d'envisager la révision dans les termes définis jusqu'alors.

J'ai ainsi proposé aux instances de gouvernance du SMBVA de relancer la procédure de révision du SCOT selon la nouvelle réglementation.

Ainsi était adoptée une nouvelle délibération de prescription le 23 mai 2022, inscrivant le SCOT dans une version modernisée, actuelle et reposant sur des bases saines et actualisées.

Afin de maintenir cette dynamique de projet et de ne pas perdre de temps dans cette procédure renouvelée, nous avons décidé de lancer des études approfondies sur les thématiques de la consommation d'espace avec un nouveau MOS, la logistique commerciale ou encore les ENR.

Cette année fut également synonyme d'une forte coopération entre SCOT dans le cadre des Conférences des SCOT et des travaux de révision sur les SRADDET des deux régions pour une mise en adéquation de la loi Climat. Côté SUD PACA, nous avons porté

au niveau régional, avec mes collègues élus des autres SCOT de l'espace Rhodanien, une position commune et cohérente afin de garantir le développement de notre territoire, dans un équilibre d'égalité avec le reste des espaces régionaux, et d'équité au sein de notre propre espace. Le SMBVA a ainsi été moteur dans les contributions rédigées au sein des conférences de SCOT, et transmises aux Régions en fin d'année 2022. Notre positionnement inter-régional m'a également amené à solliciter une clarification de la situation pour la territorialisation des objectifs, auprès des Préfets de Région et du ministère.

Enfin, il m'est apparu fondamental de rappeler au sein des réunions politiques auxquelles j'ai participé, l'importance du développement des zones d'activités économiques afin de garantir une plus grande offre d'emploi sur notre territoire touché par un taux de chômage important.

Au regard des jalons posés en 2022, l'année 2023 s'annonce riche en échanges pour la poursuite de la révision de notre document et l'élaboration du PAS. Pédagogie, consensus et sobriété en seront les maîtres mots. Nous veillerons à conserver une dynamique de partage, d'échange et de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à ce nouveau défi qui s'annonce.

Pascale BORIES



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE



01.

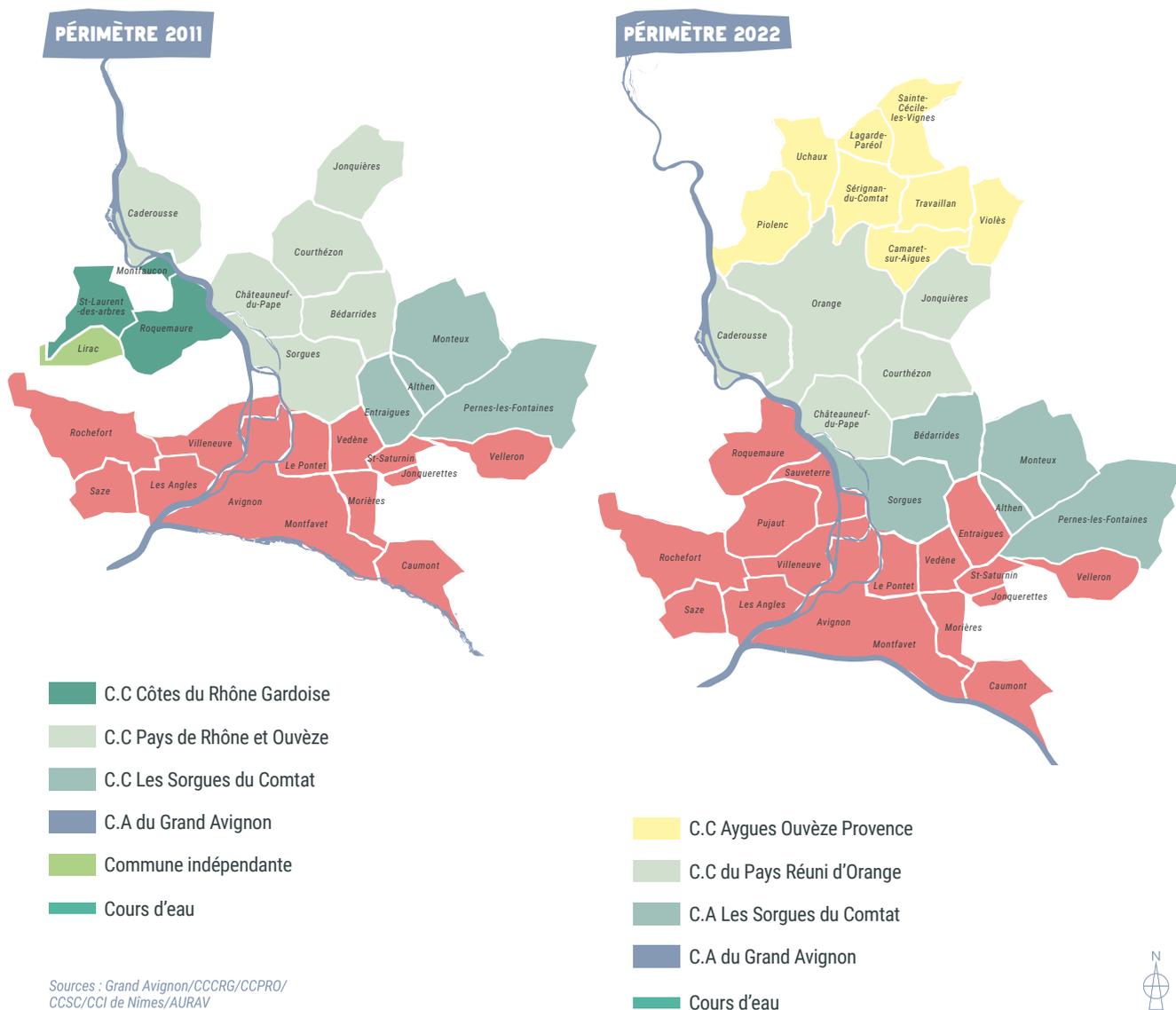
LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

1.1

LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE PASSÉE POUR MIEUX COMPRENDRE LE PRÉSENT

- 2004-2005** Création du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et lancement opérationnel du SCoT
- 2011** Approbation du SCoT le 16 décembre 2011
- 2013** Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
- 2014 à 2018** Évolution du périmètre suite aux départs de communes et arrivées d'intercommunalités
- 2019** Relance de la procédure de révision du SCoT sur le nouveau périmètre et Arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019
- 2020** Retours des avis PPA et PPC sur le projet de SCoT arrêté
- 2022** Nouvelle prescription de révision générale du SCoT de 2011 en version modernisée

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE ENTRE LE SCOT APPROUVÉ EN 2011 ET LA RÉVISION ACTUELLEMENT RÉ-ENGAGÉE EN 2022



1.2

UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE AU SEIN DU DELTA RHODANIEN

Un territoire riche et diversifié...

4 EPCI

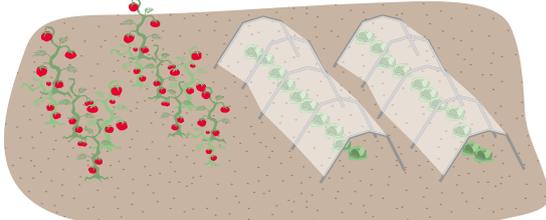
34 COMMUNES
S'ETEND SUR LE GARD/LE VAUCLUSE
ET LA REGIONS SUD PACA ET OCCITANIE

**79 100
HECTARES**

**314 234
HABITANTS**
(POPULATION INSEE : RECENSEMENT 2022)

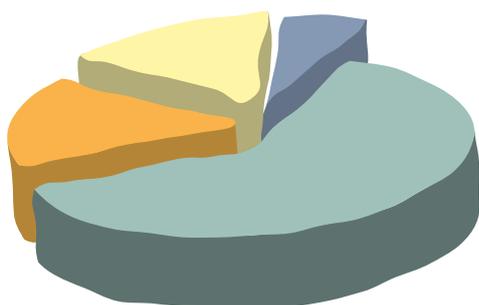
63% 
**DES HABITANTS
DE L'AIRE URBAINE
D'AVIGNON**

54% **DE TERRE
AGRICOLE**



RÉPARTITION DE LA POPULATION :

- 63%** DANS L'AGGLOMERATION D'AVIGNON
- 16%** DANS L'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT
- 15%** DANS LA CC D'ORANGE EN PROVENCE
- 6%** DANS LA CC AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE



17% 
**D'ESPACE
NATUREL**

4% **D'EAUX
ET DE ZONES
HUMIDES**





...À la croisée de deux régions et intégré à des territoires de projet

Situé à cheval entre les Régions Occitanie et SUD PACA, le SCOT fait partie des 21 SCOT inter-régionaux de France, seul SCOT inter-régional entre Occitanie et SUD PACA. Ainsi, il compte 7 communes dans le Gard et 27 dans le Vaucluse.



1.3

LA GOUVERNANCE
POLITIQUEDEUX ORGANES MAJEURS :
LE BUREAU ET LE COMITE SYNDICAL

LE BUREAU

Il est composé de la **Présidente** et de **11 Vice-présidents** qui examinent les dossiers en amont des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révision allégées et modifications du PLU, ainsi que les RLP).

LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, il est représentatif des collectivités membres, dans un souci d'égalité par rapport au poids de population de chaque EPCI.

Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en uvre du SCOT ainsi que les décisions administratives.

9 BUREAUX
EN 20227 CS EN 2021
ET 32 DÉLIBÉRATIONS

MEMBRES DU BUREAU

- 1 La Présidente :
Pascale BORIES
(CA Grand Avignon)
- Et de 11 Vice-présidents :
- 2 1^{er} Vice-président :
Stéphane GARCIA
(CA Les Sorgues
du Comtat)
- 3 2^{ème} Vice-présidente :
Cécile HELLE
(CA Grand Avignon)
- 4 3^{ème} Vice-président :
Claude AVRIL
(CC Pays Réuni
d'Orange)
- 5 4^{ème} Vice-président :
Fabrice LEAUNE
(CC Aygues-Ouvèze-
en-Provence)
- 6 5^{ème} Vice-président :
Claude MOREL
(CA Grand Avignon)
- 7 6^{ème} Vice-président :
Christian GROS
(CA Les Sorgues
du Comtat)
- 8 7^{ème} Vice-président :
Steve SOLER
(CA du Grand Avignon)
- 9 8^{ème} Vice-président :
Nicolas PAGET
(CC Pays Réuni d'Orange)



- 10 9^{ème} Vice-présidente :
Jeanine DRAY
(CA du Grand Avignon)

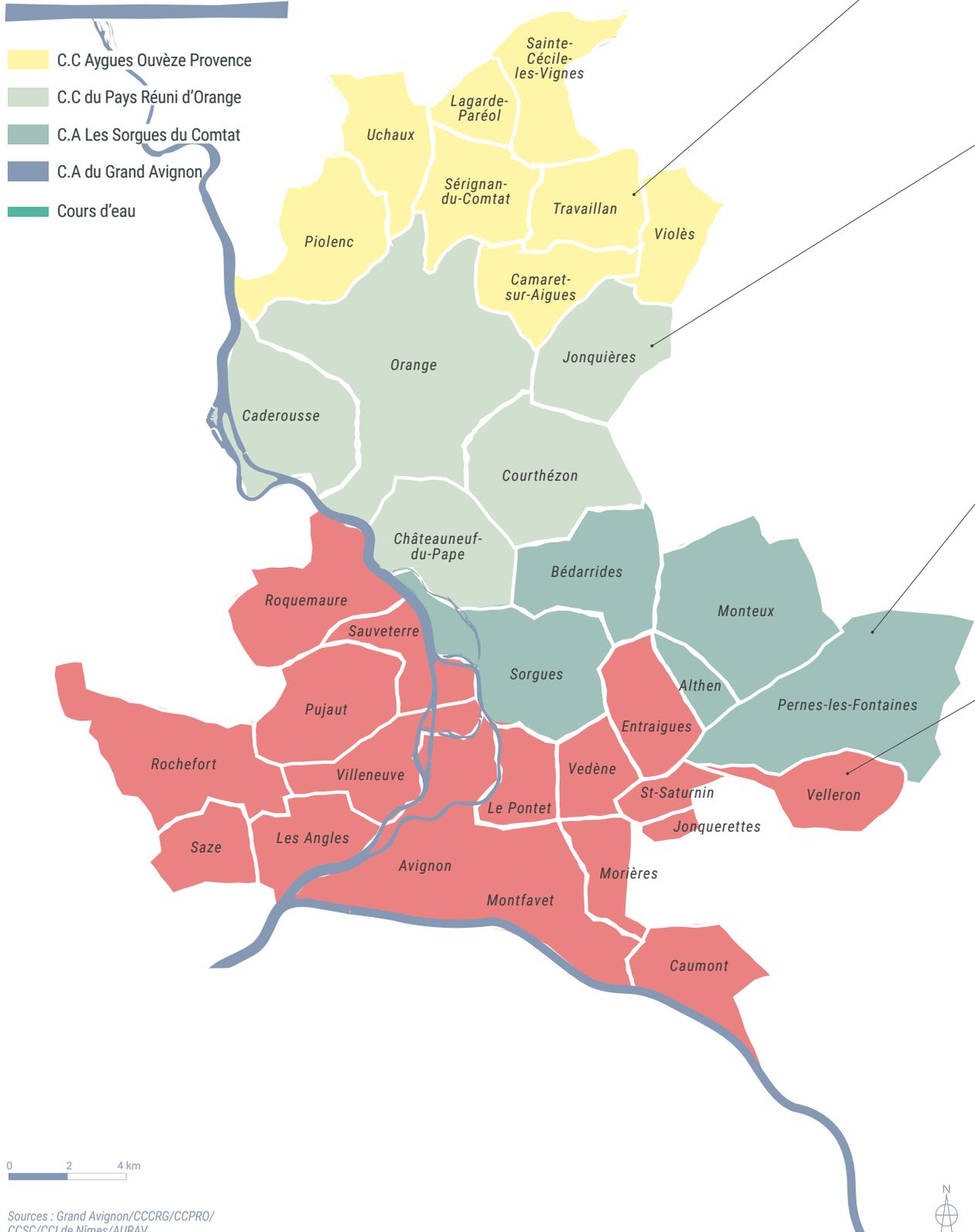
- 11 10^{ème} Vice-président :
Michel TERRISSE
(CA Les Sorgues
du Comtat)

- 12 11^{ème} Vice-président :
Luc ROUSSELOT
(CA du Grand Avignon)



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

au 12/12/2022



Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

TITULAIRES		SUPLÉANTS
Christine WINKELMANN	Camaret	Jean-Michel MARLOT
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Sophie PROPHETE-FEBVRE
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Vincent FAURE
Marc GABRIEL	Sérignan	Lydie CATALON
Patricia LISPAL-GONDRAN	Travaillan	Isabelle DALADIER-MARTIN
Christine LANTHELME	Uchaux	Annie AVON
Florence GOURLOT	Violès	Julia EKINCI

Communauté de communes Pays Réuni d'Orange

Christophe REYNIER-DUVAL	Caderousse	Mariel MARTIN
Claude AVRIL	Châteauneuf	Salvador TENZA
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Jérôme DEMOTIER
Nicolas PAGET	Courthézon	Caroline FAYOL
Claudine MAFFRE	Jonquières	Gwenaëlle BUCHET
Thierry VERMEILLE	Jonquières	Laurent RUCHON
Yann BOMPARD	Orange	Claude BOURGEOIS
Xavier MARQUOT	Orange	Pierre MARQUESTAUT
Denis SABON	Orange	Jonathan ARGENSON

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Michel TERRISSE	Althen	Marc MOSSÉ
Jean BERARD	Bédarrides	Marie-Dominique SARRAIL
Jean-Claude RUSCELLI	Bédarrides	Éva BOCCABELLA
Christian GROS	Monteux	Chantal GONNET OLIVI
Stéphane MICHEL	Monteux	Evelyne ESPENON
Fulgencio BERNAL	Pernes	Gérôme VIAU
Didier CARLE	Pernes	Antoine BARBIEUX
Pascale CHUDZIKIEWICZ	Sorgues	Cindy CLOP
Stéphane GARCIA	Sorgues	Sylviane FERRARO

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Paul Roger GONTARD	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Cécile HELLE	Avignon	Claude NAHOM
Joël PEYRE	Avignon	Julien De BENITO
Claude MOREL	Caumont	Dominique LIBES
Aurore CHANTY	Entraigues	Guy MOUREAU
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY
Steve SOLER	Le Pontet	Michèle BOMPUIS
Patrick SUISSE	Le Pontet	Danielle MERALDO
Jeanine DRAY	Les Angles	Patrice AUBARD
Annick DUBOIS	Morières	Jeanine FAVRE-SECOND
Franck JOUSSELIN	Morières	Grégoire SOUQUE
Pierre JOUVENAL	Pujaut	Catherine GLEIZE
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Alain BERTRAND
Luc ROUSSELOT	Roquemaure	Michel BERARDO
Serge MALEN	St Saturnin	Lionel FISCHER
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE
Yvan BOURELLY	Saze	Philippe MASSIAS
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE
Joël GUIN	Vedène	Rolland LAMOUREUX
Hervé BERENQUER	Velleron	Philippe ARMENGOL
Pascale BORIES	Villeneuve	Arnaud RENEVEY
Nathalie LE GOFF	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE

1.4

LE RÔLE DU SYNDICAT : DES MISSIONS, UNE ÉQUIPE, UNE GESTION FINANCIÈRE

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon
a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale.

LES MISSIONS :

- Faire vivre le document SCOT au gré des modifications de périmètre, des évolutions législatives et des ambitions politiques souhaitées
- Accompagner les communes et les EPCI membres dans leurs déclinaisons des orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement et s'assurer de leur compatibilité

Le SMBVA pilote actuellement la révision du SCOT afin de s'assurer que son document respecte le cadre légal. Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générales. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires y sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines.

L'ÉQUIPE DU SMBVA

Pour cela, la structure s'appuie sur une équipe technique compétente qui a vu son organisation évoluer en 2022 suite au départ en congé maternité et parental de Céline Georges, à son remplacement et au recrutement d'une nouvelle assistante administrative et financière.

- **Julie RIMBOT** : Directrice
- **Busra USTUN SONMEZ** : Assistante administrative et financière
- **Clairmande ROBICHON** : Chargée de mission SCoT et Urbanisme en remplacement de
- **Céline GEORGES** : Chargée de mission SCoT et Urbanisme

L'AURAV, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**, chargée de l'accompagner techniquement par la production d'analyses, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

L'équipe référente sur le SCOT BVA au sein de l'Agence :

- Gilles Perillou, Directeur de l'agence
- Nicolas Poirot, Directeur d'études
- Aurore Pitel, Cheffe de projet SCOT

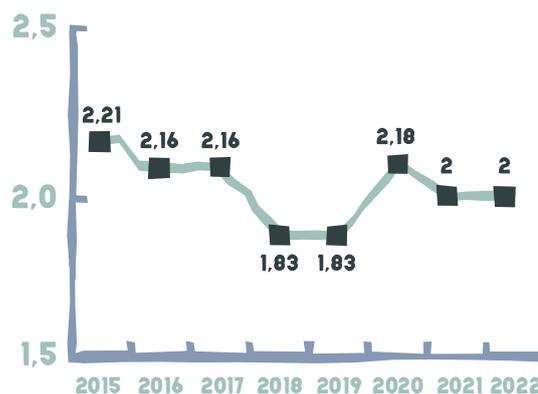
UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES EPCI

Les techniciens représentants des quatre EPCI ainsi que les techniciens référents sur des thématiques clés du SCOT participent activement aux échanges, ateliers et réunions organisés par le SMBVA afin de faire avancer au mieux la révision du document et de garantir un lien constant entre territoires :

- Grand Avignon : Nelly Guedon
- CASC : Florence Farrugia
- CCPRO : Clément Hausler
- CCAOP : Brigitte Lançon

LE BUDGET 2022

La participation des collectivités membres est maintenue à **2,00 € par habitant** pour l'année **2022**.



FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2022 en €	Réalisé 2022 en €
002 Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0	0
011 Charges à caractère général	141 804,00	79 577,41
012 Charges de personnel et frais assimilés	167 645,00	151 076,66
65 Autres charges de gestion courante	140 600,00	137 963,88
023 Virement à la section d'investissement	27 151,24	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 458,76	190 458,76
TOTAL des dépenses de fonctionnement	667 659,00	559 076,71

RECETTES

CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2022 en €	Réalisé 2022 en €
002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté	0	0
013 Atténuations de charges	9 500,00	9 950,55
74 Dotations et participations	628 468,00	628 468,00
75 Autres produits de gestion courante	0	0,77
77 Produits exceptionnels	0	843,63
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 691,00	28 941,00
TOTAL des recettes de fonctionnement	667 659,00	668 203,95

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2022 en €	Réalisé 2022 en €
001 Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
20 Immobilisations incorporelles	406 675,12	217 160,11
21 Immobilisations corporelles	5 000,00	1 844,64
27 Autres immobilisations financières	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 691,00	28 941,00
TOTAL des dépenses d'investissement	441 366,12	247 945,75

RECETTES

CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2022 en €	Réalisé 2022 en €
001 Excédent d'investissement reporté	102 892,06	0
10 Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	0	770,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	120 864,06	120 864,06
13 Subventions d'investissement	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0
021 Virement de la section de fonctionnement	27 151,24	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 458,76	190 458,76
TOTAL des recettes d'investissement	441 366,12	312 092,82

02.

LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

2.1

DES COOPÉRATIONS RELANÇÉES DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : INTERSCOT, CONFÉRENCES DES SCOT ET SRADET

UNE DYNAMIQUE INTERSCOT RÉACTIVÉE DANS LE CADRE DES CONFÉRENCES DES SCOT

Le SMBVA a activement participé aux conférences des SCOT régionales mises en place en Région Occitanie et en Région SUD PACA dans le cadre de la loi Climat et Résilience et de la modification des SRADET. L'objectif de ces conférences des SCOT était de faire remonter des grands enjeux et principes à prendre en compte pour le territoire dans le cadre des travaux régionaux sur les modifications de SRADET.

Côté SUD PACA, la conférence des SCOT s'est appuyée sur une organisation inter-SCOT correspondant aux 4 espaces de dialogues définis dans le SRADET. Cela a ainsi permis relancer la dynamique de la coopération Interscot au sein de l'espace Rhodanien auquel appartient le SMBVA, et qui avait été initiée il y a quelques années déjà. Les 8 SCOT composant l'espace Rhodanien ont alors pu échanger à plusieurs reprises dans le courant de l'année afin de porter une ligne politique et de développement commune au niveau régional, pour faire valoir ses spécificités.



Cet espace de coopération Interscot n'a actuellement pas d'équivalent du côté de la Région Occitanie. En effet, la conférence des SCOT s'est appuyée sur un COPIL et un COTECH composés de représentants des SCOT sur l'ensemble de la Région.

Cela n'a cependant pas empêché le SMBVA de participer à des discussions communes entre SCOT voisins à l'occasion de travaux spécifiques.

Plusieurs temps d'échanges, ateliers et plénières politiques se sont déroulés dans le cadre de ces conférences des SCOT, auquel le SMBVA a participé activement :
(nb : les modes de gouvernance n'ayant pas été définis de la même manière entre régions, le nombre de réunions est donc différent)



Plénières Politiques et Interscot Régional

Occitanie

- Atelier technique et politique : 21 juin

PACA

- Politique : 2^{ème} plénière 27 janvier ; Interscot Régional 7 juillet ; Plénière 6 octobre
- Technique : 7 avril

Interscot Est Languedocien : 18 octobre

Interscot Rhodanien

- Réunion d'information organisée par le Sénateur Jean Baptiste Blanc : le 14 février et le 17 octobre
- Réunions Politiques et techniques :
 - › Technique : 12 janvier ; 5 avril ; 26 août ; 6 septembre ; 15 septembre
 - › Politiques : 1er février ; 15 février ; 31 mars ; 29 août ; 21 septembre

Conférences des SCOT

- Occitanie – Pré-conférence le 22 février en visio ; Conférence des SCOT le 20 septembre à Toulouse
- PACA – Pré-conférence le 17 février en visio ; Conférence des SCOT le 20 Octobre à Brignoles

La coopération Inter-scot de l'espace Rhodanien en SUD PACA s'est également manifestée par des invitations inter-territoriales thématiques et conférences dans le cadre de la mise en œuvre et/ou élaboration des SCOT voisins :

- Conférence de Sylvain Grisot / élaboration SCOT Rhone Provence Baronnies – mai 2022
- Conférence de François Gemenne / élaboration du PCAET SCOT Cavaillon Coustellet l'Isle sur la Sorgue – juin 2022
- Rendez-vous du SCOT Agir en entreprise / Mise en œuvre du SCOT Cavaillon Coustellet l'Isle sur la Sorgue – avril 2022



Ces travaux tout au long de l'année 2022 ont permis d'aboutir à des propositions rédigées de chaque conférence de SCOT, à destination des Régions dans le cadre de la modification de leurs SRADDET, pour les aiguiller dans leurs choix éventuels. En tant que SCOT inter-régional, le SMBVA a co-participé à la rédaction de ce volet de la proposition avec le SCOT Rhône Provence Baronnies.

LES INSTANCES TERRITORIALES DE DIALOGUE (ITD) : ESPACES D'ÉCHANGE POUR LA MODIFICATION DU SRADDET PACA

Parallèlement aux discussions préparatoires des conférences des SCOT, le SMBVA a participé à divers temps d'échanges dans le cadre de la modification du SRADDET SUD PACA, lancée au début de l'année 2022.

La région SUD a réuni les territoires sous différents formats afin de pouvoir avancer en concertation notamment concernant le sujet de la territorialisation des objectifs de la loi Climat Résilience. Le SMBVA était présent et représenté politiquement et techniquement lors de ces différents rendez-vous :

- › ITD régional : le 2 février en visio ; le 8 avril à Forcalquier en présentiel
- ITD espace Rhodanien : le 1^{er} juillet à Cavaillon
- › Journée régionale de connaissance des territoires : le 1^{er} décembre à Marseille

En résumé : Participation à 26 réunions Politiques et Techniques

Janvier : InterSCOT Rhodanien Technique ; Plénière Politique PACA
Février : 2 InterSCOT Rhodanien Politique ; ITD Régional PACA ; Pré-conférence des SCOT PACA ; Pré conférence des SCOT OCCITANIE ; Réunion information Sénateur Blanc
Mars : InterSCOT Rhodanien Politique
Avril : InterSCOT Rhodanien Technique ; Interscot PACA technique ; ITD Régional PACA
Juin : Atelier travail conférence SCOT OCCITANIE

Juillet : ITD Espace Rhodanien ; Plénière Politique PACA
Août : InterSCOT Rhodanien Technique ; InterSCOT Rhodanien Politique
Septembre : 2 InterSCOT Rhodanien Technique ; InterSCOT Rhodanien Politique ; Conférence des SCOT OCCITANIE
Octobre : Plénière Politique PACA ; Réunion information Sénateur Blanc ; Conférence des SCOT PACA ; Interscot Est Languedocien Technique
Décembre : Journée Régionale PACA connaissance des territoires

2.2

UNE IMPLICATION DU SMBVA PLUS LARGE À L'ÉCHELLE SUPRA TERRITORIALE ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

FÉDÉSCOT

Le SMBVA est adhérent à la Fédération Nationale des SCOT ce qui lui permet d'avoir accès à des ressources, de participer à des séminaires, webinaires, mais également d'intervenir au sein de ces espaces afin de partager son expérience avec les autres territoires comme lors du Club Climat Air Energie de la fédé sur la question du photovoltaïque le 5 avril 2022.

Tous les ans, la Fédération des SCOT, en partenariat avec un territoire d'accueil, organise la Rencontre nationale des SCOT (RNS). En 2022, le SMBVA a participé à ces rencontres et aux différentes conférences et tables rondes qui se sont tenues sur la thématique du ZAN.



AURAV

Membre fondateur de l'Agence, le SMBVA est représenté politiquement au sein des instances de décisions (Assemblée générale et conseils d'administration).

Le SMBVA participe également aux travaux plus spécifiques et rendez-vous réguliers organisés au travers de Comités partenariaux, de réveillés de l'AURAV ou de séminaires thématiques (assises du foncier en octobre 2022, séminaire urbanisme et santé en décembre 2022 etc.).

2.3

LE SMBVA : UN PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LE SUIVI D'ÉTUDES ET L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION INFRA ET SUPRA TERRITORIAUX...

En 2022, le SMBVA a fait partie de plusieurs COPIL dans le cadre d'études spécifiques lancées sur différentes thématiques et diverses parties du territoire :

- Étude Photovoltaïque et paysage conduite par la DDTM30
- Étude aquifère du Miocène et l'état des nappes souterraines, dirigée par le Syndicat Mixte Rhône Ventoux
- Étude chiroptère site Natura 2000 Rhône Aval

De nouveaux temps d'échanges PPA / POA / PPC ont également eu lieu sur différents documents, auxquels le SMBVA a participé techniquement :

- L'élaboration de la carte communale de Lagarde Paréol
- Le Bilan annuel du PDU de l'Agglomération du Grand Avignon
- L'élaboration du PCAET de l'Agglomération du Grand Avignon via des ateliers de travail en mars/avril et septembre
- L'élaboration du PCAET de la CC Pays Réuni d'Orange
- L'élaboration du PLH 3 de la CA Les Sorgues du Comtat
- Les révisions ou déclaration de projet des PLU d'Althen des Paluds, Roquemaure, Pernes les Fontaines et Orange
- L'élaboration du SCOT Rhône Provence Baronnies
- via un atelier sur les filières énergétiques
- Le SRC Occitanie
- L'élaboration des PPRI Rhône Aval : Avignon, Sorgues, Le Pontet

En résumé : **Participation** **à une vingtaine** **de réunions**

Mars : Atelier PCAET du Grand Avignon ;
Carte Communale de Lagarde Paréol

Avril : Atelier PCAET du Grand Avignon ;
COPIL étude DDTM30

Mai : Atelier PCAET CC Pays Réunis d'Orange ;
PLU Pernes les Fontaines ; SRC Occitanie

Juin : PPRI Rhône Aval ; PLU Pernes les Fontaines

Juillet : PLH 3 CA Les Sorgues du Comtat ; PLU Roquemaure

Septembre : PLU Orange ; PLU Pernes les Fontaines ;
Atelier PCAET Grand Avignon

Octobre : Cotech ERC Miocène

Novembre : PLU Althen des Paluds ; COPIL étude DDTM30

Décembre : COTECH PDU du Grand Avignon ; COPIL étude chiroptère N2000 ;
Atelier SRPB

**Ainsi, cela permet
d'avoir une vision globale
des réflexions menées
localement, sur des
périmètres et territoires
diverses, et de nourrir
les réflexions du SCOT
dans le cadre
de sa révision.**

2.4

...AFIN DE GARANTIR LA BONNE MISE EN OEUVRE DU SCOT DANS LES PROJETS TERRITORIAUX

LES AVIS DU SMBVA EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Dans la continuité des réunions techniques, l'élaboration de documents de planification amène le SMBVA à rendre des avis sur ces derniers, afin de s'assurer que les orientations du SCOT soient bien prises en compte et de manière cohérente :

Orange /

Déclaration de Projet - demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation : Avis favorable assorti de remarques

Lagarde Paréol /

Élaboration de la CC - demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation : Avis réservé rédigé mais projet retiré avant le passage en CS.

Sérignan du Comtat /

Modification n°1 - demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation : Avis favorable assorti de remarques

Camaret sur Aigues /

Modification n°2 - demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation : Avis favorable assorti de remarques

Chateaufort /

Modification n°2 : Avis favorable

Roquemaure /

Révision allégée n°1 : Avis favorable assorti de remarques

Villeneuve les Avignon /

Modification n°1 : Avis favorable

Avignon /

Élaboration du PLU : Avis favorable assorti de remarques

Entraigues sur la Sorgue /

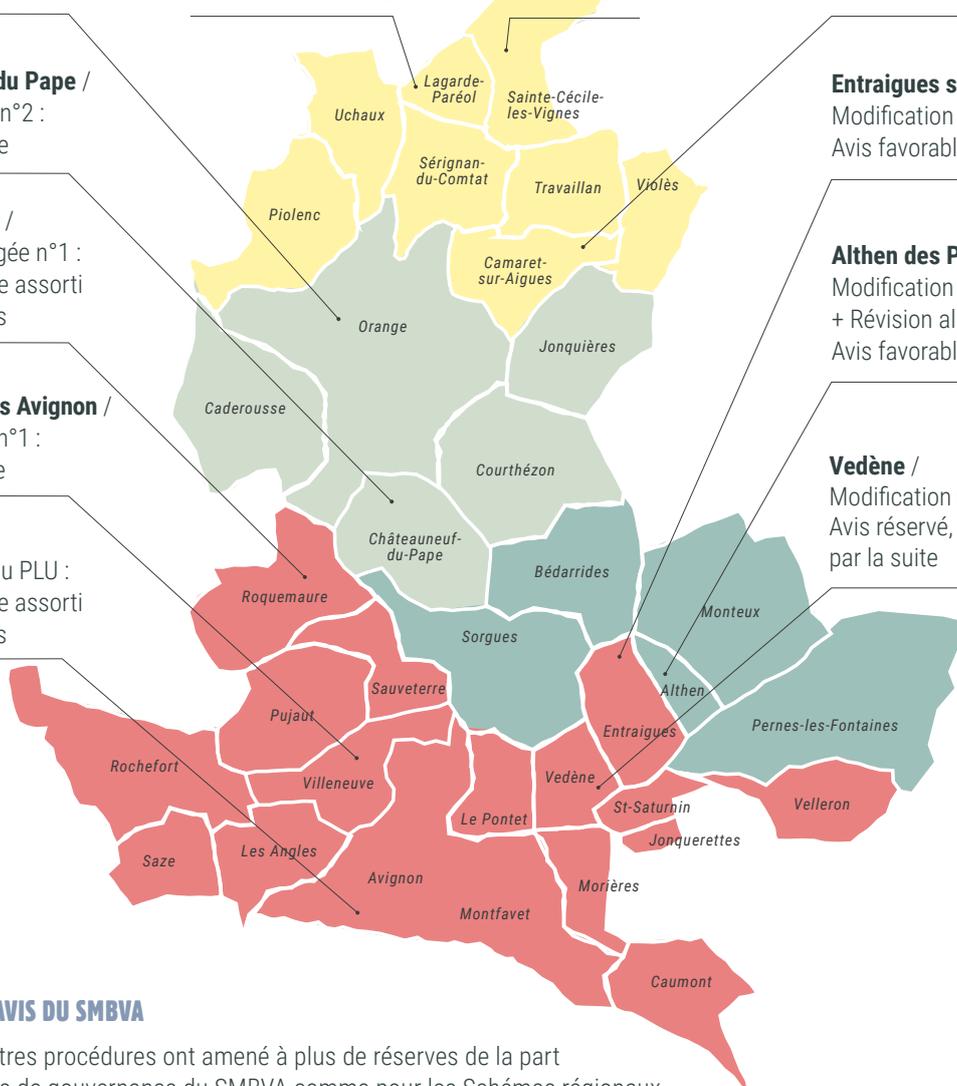
Modification n°4 : Avis favorable

Althen des Paluds /

Modification n°1 + Révision allégée n°2 : Avis favorables

Vedène /

Modification n°1 : Avis réservé, projet retiré par la suite



LES AUTRES AVIS DU SMBVA

Certaines autres procédures ont amené à plus de réserves de la part des instances de gouvernance du SMBVA comme pour les Schémas régionaux des Carrières de SUD PACA et d'OCCITANIE :

- Avis SRC PACA lors de la consultation préalable (avril) :
- analyse complète et réserves rédigées dans un courrier d'avis conjoint aux Président(e)s de l'Interscot Rhodanien
- Avis SRC Occitanie lors des consultations préalables et concertation du public (avril et septembre) : analyse complète et réserves rédigées dans des courriers transmis à la DREAL

L'IMPLICATION DU SMBVA EN CDAC

Le SCOT actuellement opposable définit déjà et depuis 12 ans, une politique ambitieuse sur le recentrage du commerce dans les centres villes et une limitation de l'extension des zones d'activité. Le SMBVA peut donc s'appuyer sur les objectifs définis dans le SCOT et sur les orientations du code du commerce pour rendre des avis dans le cadre des CDAC.

En 2022 sur le territoire, deux projets de plus de 1000m² de surface de vente sont passés en CDAC et ont reçu un avis favorable de la part du SMBVA :

- **Orange** : projet d'extension d'un ensemble commercial (avis favorable du Bureau assorti de remarques)
- **Entraigues sur la Sorgue** : projet de requalification d'un ensemble commercial (avis favorable du Bureau assorti de remarques)

Le SMBVA, depuis 2017, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial et a travaillé de manière précise sur cette thématique dans le cadre de la 1^{ère} révision du document jusqu'en 2019. Cela a permis d'instaurer un dialogue avec les acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCOT dans les projets pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire. Ainsi, le SMBVA a rencontré en 2022 différents acteurs du commerce. Plusieurs réunions avec des enseignes ont eu lieu. Celles-ci viennent présenter leur projet en amont du dépôt de permis de construire et de leur passage en CDAC.

Cependant, les projets ayant une surface de vente entre 300m² et 1000m² ne sont pas soumis à CDAC directement, mais celle-ci peut être saisie par l'organe délibérant sur la base d'un argumentaire solide.

Ainsi, le Bureau, suivi par le Comité Syndical ont décidé de saisir la CDAC en septembre 2022 pour un projet de construction d'un commerce Netto au sein de la ZA de l'Oseraie au Pontet. Ce projet a été retiré.

Ce cas a permis de clarifier la procédure à mettre en place avec les communes et a permis de favoriser le dialogue et les échanges en amont avec les territoires mais également les porteurs de projet, pour amorcer la réflexion sur des projets mieux intégrés.

En résumé :

***8 avis rédigés / rendus par les instances de gouvernance ;
1 saisine de la CDAC par le SMBVA***

03.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

3.1

UNE NOUVELLE PRÉSCRIPTION DE REVISION, EN PHASE AVEC LES ENJEUX ACTUELS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le début de l'année 2022 a marqué une nouvelle étape dans la révision du SCOT. Plusieurs constats ont été posés :

- Le projet de SCOT arrêté en 2019 a reçu un certain nombre d'avis PPA réservés et/ou défavorables sur des objectifs structurants
- Le cadre légal a évolué en 2021 avec la promulgation de la loi Climat et Résilience nécessitant d'intégrer dans les réflexions la notion de zéro artificialisation nette (ZAN) et l'ordonnance de modernisation des SCOT

- Les objectifs de la prescription de la délibération de 2013 mis à jour en 2019 nécessitent d'être repris face aux enjeux actuels

Face à ces constats et au regard de la situation, la Présidente a souhaité proposer au Bureau, puis au Comité Syndical, de repartir sur des bases saines. Ainsi, par délibération du 23 mai 2022, le Comité Syndical a voté la nouvelle prescription de révision du SCOT, sur la base d'objectifs complétés et mis à jour, entraînant l'abrogation de la précédente révision et donc des documents arrêtés en 2019.

Les nouveaux objectifs synthétisés

Affirmer la position du territoire à l'échelle du delta rhodanien

Valoriser le Rhône en s'appuyant sur toutes ses dimensions

Répondre aux besoins en logements d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Organiser le développement économique du territoire

Favoriser la transition écologique, énergétique et climatique

Définir un projet de territoire qui compose avec les risques notamment ceux liés aux inondations, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature

Promouvoir un mode de développement urbain articulant aménagement et mobilité

Poursuivre la politique de sobriété foncière par la limitation de la consommation de l'espace et l'intégration de la trajectoire tendant au ZAN (zéro artificialisation nette)

Élaborer un volet commercial et artisanal en y intégrant désormais aussi un volet logistique (DAACL).

Valoriser l'agriculture et protéger les terres agricoles

Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, la ressource en eau ainsi que les corridors écologiques

Définir la stratégie d'aménagement et de développement équilibré à horizon de 20 ans

La nouvelle structure du document

ENCADRE

P.A.S Le Projet d'Aménagement Stratégique, remplaçant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans

D.O.O Le Document d'Orientation et d'Objectifs, réorganisé autour de trois thématiques « Activités économiques, agricoles et commerciales », « Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification », « Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers »

Il comprend un **D.A.A.C.L**
 Le document d'aménagement artisanal commercial et logistique, remplaçant le DAAC (document d'aménagement artisanal, commercial) pour y intégrer un volet logistique.

3.2 LES PREMIERS JALONS DE LA RÉFLEXION

Le SMBVA a lancé de nouvelles études

afin d'alimenter la mise à jour et la complétude du diagnostic et des réflexions déjà engagées dans la précédente révision et constituant un socle de base.

Un nouveau millésime pour le MOS

Le cabinet d'études Alisé Géomatique a été retenu pour réaliser un nouveau MOS sur la base d'Orthophotographies de 2021, poursuivant ainsi la série de MOS engagée depuis 2001 (millésimes 2001, 2010, 2014). Ce MOS s'inscrit dans un cadre plus large puisqu'il permettra également de répondre aux enjeux du ZAN, du fait de sa nouvelle nomenclature « usage » et « couverture ». Dans cette étude, le MOS de 2010 a également été mis à jour pour s'inscrire dans la même cohérence et permettre une visibilité sur l'évolution de l'occupation du sol de ces 10 dernières années. Cet élément est primordial pour déterminer la limitation de la consommation d'espace pour les 10 prochaines années et ensuite s'inscrire dans une trajectoire ZAN.

Le volet Logistique développé et approfondi

Afin d'aborder précisément le volet « logistique » du nouveau DAACL, le Cabinet d'études spécialisé Interface Transport a été retenu pour réaliser une étude Logistique notamment par le prisme du commerce. Ainsi, la 1ère phase qui s'est étendue de septembre à décembre aura permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs publics et privés du territoire afin d'alimenter un premier diagnostic. S'en est suivi un atelier technique en novembre avec les EPCI, pour présenter les premiers éléments du diagnostic et engager un travail d'approfondissement des éléments.

Une réflexion autour des ENR et du photovoltaïque

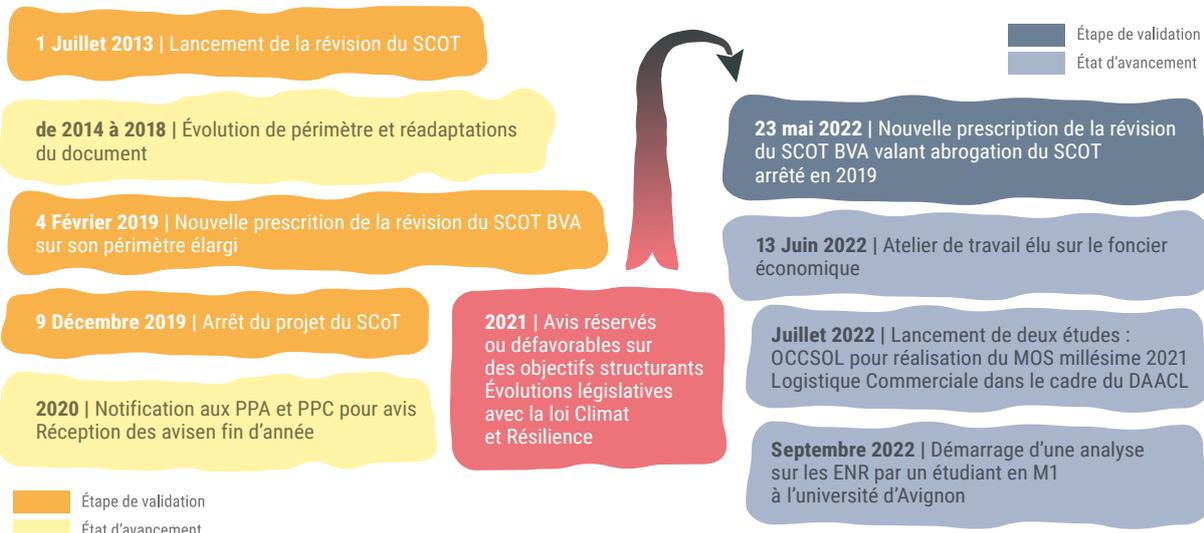
La question de l'implantation des ENR représentant un enjeu de plus en plus important, le SMBVA a proposé un sujet de mémoire de Master 1 à l'Université d'Avignon « Identification des sites et espaces d'implantation d'énergies renouvelables : Comment concilier préservation des paysages, contraintes environnementales et développement des énergies renouvelables ? Quelles potentialités dans le bassin de vie d'Avignon ? » Suite au choix du sujet par un étudiant, le cadre a été redéfini au cours de réunions d'échanges sur la question plus spécifique du photovoltaïque au sol. Ainsi, l'étudiant a pu démarrer ses travaux en octobre, qui se poursuivront sur l'année 2023.

Un premier atelier thématique sur le foncier économique

Cette nouvelle révision a été l'occasion d'organiser un premier atelier réunissant élus et techniciens sur un sujet ayant fait l'objet de plusieurs remarques PPA : le foncier économique. Cela a permis de définir plus clairement les stratégies territoriales et pour chaque territoire, d'avoir une vision globale des enjeux sur l'ensemble du SMBVA, notamment en termes de réduction de consommation foncière.

Parallèlement, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire

Avignonnaise poursuit sa mission d'accompagnement du SMBVA pour cette nouvelle révision, via la rédaction des documents composant le SCOT, l'appui technique lors de réunion et la co-construction du calendrier de travail.



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

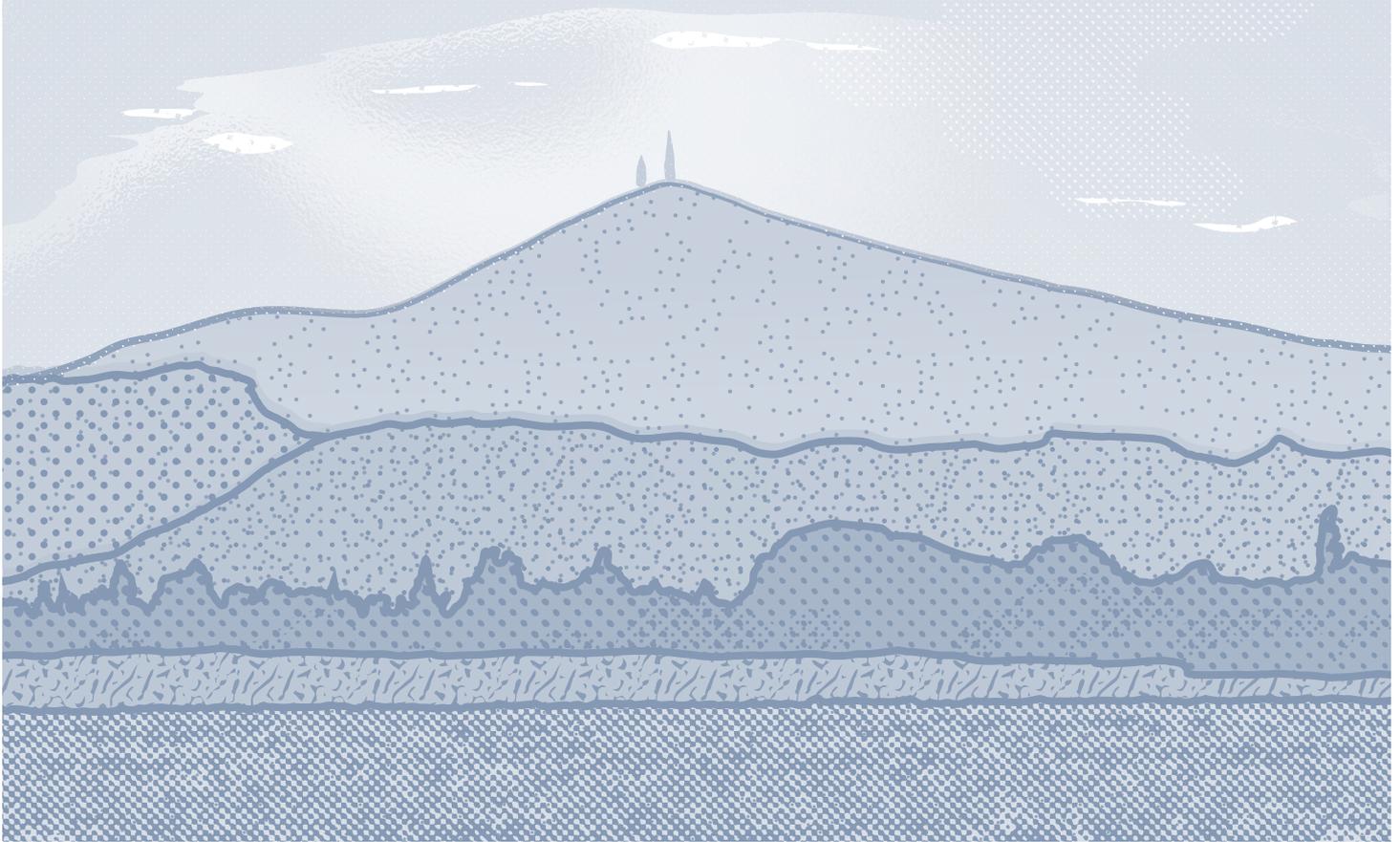
Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 084-248400160-20231019-DEL2023_103_2-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2022



GRAPHISME : devignesalexandre@gmail.com



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Vaucluse Village - 164 avenue de Saint Tronquet - Bâtiment Le Consulat - 84 130 Le Pontet
04 32 76 73 00 | contact@scot-bva.fr